



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Face à la crise inflationniste
exceptionnelle, la DGCCRF met en
place un point de contact unique
permettant de signaler les anomalies
dans la formation des prix**

Paris, le 06/07/2022

Dans la période d'inflation actuelle, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) se mobilise pleinement pour renforcer sa vigilance sur le bon fonctionnement de la concurrence. Ainsi, conformément aux engagements pris par Bruno Le Maire, ministre de de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la DGCCRF met à disposition dès aujourd'hui un point de contact unique à destination des entreprises de tous les secteurs pour signaler les anomalies qu'elles constateraient dans la formation des prix. Ces informations seront rapidement analysées pour engager, lorsque c'est nécessaire, des enquêtes permettant de sanctionner les comportements abusifs.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'économie et en particulier dans cette situation exceptionnelle, le respect des règles de concurrence est primordial : cela permet aux consommateurs d'exercer leur pouvoir de comparer les prix en ayant l'assurance que ceux-ci ne sont pas biaisés. La période d'inflation actuelle se caractérise par une très forte augmentation des prix pour un certain nombre de biens intermédiaires et de biens de consommation. Ces augmentations peuvent se justifier par la hausse des coûts que peuvent rencontrer les industriels : le coût de l'énergie, ou celui des matières premières par exemple. Toutefois, l'évolution des prix doit pouvoir se justifier par des causes objectives et il convient de veiller à ce que des entreprises peu scrupuleuses n'en profitent pas pour augmenter de façon artificielle leurs prix.

C'est la raison pour laquelle le Ministre de de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, garant de l'ordre économique, a demandé à la DGCCRF de mettre en place un point de contact unique à destination des entreprises afin qu'elles lui signalent les éventuelles anomalies qu'elles constateraient dans la formation des prix, telles que des hausses ne correspondant a priori à aucune justification objective.

La DGCCRF contactera dès aujourd'hui les fédérations professionnelles afin de leur préciser les modalités leur permettant de signaler de telles anomalies.

Ces signalements seront examinés par les services de la DGCCRF, afin de recueillir les indices laissant à penser que des hausses de coûts pourraient être injustifiées et notamment résulter de pratiques anti-concurrentielles. A partir de ces indices, la DGCCRF enquêtera et le cas échéant engagera des poursuites contre les entreprises fautives. Pour ce faire, elle mobilisera notamment son réseau d'enquêteurs spécialisés dans le contrôle des pratiques anti-concurrentielles et de la loyauté des relations inter-entreprises (160 agents).

Dans le cadre de sa mission de garant de l'ordre public économique, la DGCCRF reste par ailleurs pleinement mobilisée pour assurer le respect de la loyauté des relations inter-entreprises et le juste partage de la valeur au sein de l'ensemble des filières.

Service presse de la DGCCRF
01 44 97 23 91
communication@dgccrf.finances.gouv.fr